

## [Text]

**Ms Maude Barlow (Council of Canadians):** I'm here representing the Council of Canadians. We're a national, non-profit, non-partisan organization devoted to the protection of Canada's political, resource, social, and economic sovereignty, and we are very much opposed to the amendments to the Canada Investment Act as they apply to energy.

• 1025

This act provides one of the last nails in the coffin of Canadian control of its energy industry and the resulting destruction of the industry itself. The demise of the industry has its roots in the historical assumption that Canada had untold quantities of oil and natural gas and could live off their exploitation forever.

In 1967, then energy minister Joe Greene claimed that Canada had a 390-year supply of oil and a 392-year supply of natural gas. Twenty-five years later we must acknowledge that Canada now has a reserve life of just over 8 years of oil and 10 to 12 years of natural gas, of which half is now committed for export to the United States. Canada's small gas reserves rank fourteenth in the world and are subjected to the highest exporting rate for a country with this size of reserve base in the world.

In the past we at least had some protection in the form of law to ensure that prior to export Canadians had to be guaranteed an adequate supply of energy. Alberta government requirements for gas exports were a 50-year supply. Canadian government requirements on gas and oil were 25. Both governments now have a zero-year supply policy.

In fact, the Canada-U.S. Free Trade Agreement heralded the formation of a continental energy pool and set in motion a process to give total control of our non-renewable energy resources to the energy companies of the continent. The free trade agreement removed Canada's right to reclaim exports to the U.S. in time of Canadian need or for conservation reasons.

As well, the FTA permitted only two forms of government subsidies to industry that would be exempt from challenge: military development and the search for new mega-energy sources. This is a windfall to American consumers of our energy. Not only can we not charge U.S. customers more for our energy than we can charge Canadians, we cannot place an export tax on it. So while Canadians foot the enormous tax bills for the research and development of environmentally dangerous projects such as James Bay and Hibernia, Americans reap the benefit in the form of long-term, low-cost energy supplies.

A prime example is the yet undeveloped natural gas of the Mackenzie Delta of the Northwest Territories. Ninety percent of this gas has been guaranteed for export to the U.S. in long-term, low-return leases. But Canadians will foot much of the bill for this project.

## [Translation]

**Mme Maude Barlow (Conseil des Canadiens):** Je représente le Conseil des Canadiens. Le Conseil est une organisation nationale, sans but lucratif et non partisane vouée à la protection de la souveraineté politique, sociale et économique du Canada et au contrôle par le Canada de ses ressources, et nous sommes très fermement opposés aux amendements que le projet de loi C-89 apporterait à la Loi sur Investissement Canada en matière d'énergie.

Cette loi vient faire perdre au Canada le peu de contrôle qu'il détient encore sur le secteur de l'énergie et entraînera la destruction de celui-ci. Si l'industrie de l'énergie est en déroute c'est qu'on a toujours supposé que le Canada possédait d'inépuisables ressources de pétrole et de gaz naturel et pouvait donc vivre à jamais de leur exploitation.

En 1967, le ministre de l'Énergie d'alors, Joe Greene, déclarait que le Canada avait des réserves de pétrole de 390 ans et de gaz naturel de 392 ans. Vingt-cinq ans plus tard, il nous faut admettre que le Canada ne dispose de réserves que pour un peu plus de 8 ans, dans le cas du pétrole, et de 10 à 12 ans, dans le cas du gaz naturel, dont la moitié est destinée à être exportée vers les États-Unis. Les maigres réserves de gaz du Canada se classent au quatrième rang dans le monde et compte tenu de leur importance, elles sont soumises au plus fort taux d'exportation enregistré à l'échelle internationale.

Autrefois, nous étions au moins protégés du fait que la loi garantissait qu'avant de pouvoir exporter, le Canada devait s'assurer de disposer de réserves énergétiques suffisantes. Pour autoriser des exportations de gaz, le gouvernement de l'Alberta exigeait une réserve de 50 ans. Celui du Canada, une réserve en pétrole et en gaz de 25 ans. Maintenant, ces gouvernements n'exigent rien en matière de réserves.

En fait, l'Accord de libre-échange canado-américain consacre la constitution d'un pool continental de ressources énergétiques et met en marche un processus qui donnera le contrôle complet de nos ressources énergétiques non renouvelables aux exploitants du continent. L'Accord de libre-échange a privé le Canada du droit de freiner les exportations vers les États-Unis quand le Canada a besoin de ses ressources ou pour des raisons de conservation.

En outre, l'Accord de libre-échange ne permet que deux types de subventions gouvernementales à l'industrie: celles qui visent le développement militaire et la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement dans le cadre de mégaprojets. Pour les consommateurs américains, c'est un apport inespéré d'énergie qui nous appartient. Non seulement on ne peut pas demander aux consommateurs américains de payer plus que nous ne payons nous-mêmes pour notre énergie, mais nous ne pouvons pas taxer ces exportations. Ainsi, pendant que les Canadiens contribuent lourdement par leurs impôts à financer la recherche et le développement de projets nuisibles pour l'environnement, comme ceux de la Baie James et d'Hibernia, les Américains rafflent tous les avantages que procurent des approvisionnements énergétiques bon marché et à long terme.

Un exemple flagrant en est le gaz naturel non exploité du delta du Mackenzie dans les Territoires du Nord-Ouest. On a garanti aux États-Unis l'exportation de 90 p. 100 de ce gaz en vertu de contrats à long terme et à faible rendement. Cependant, ce sont les Canadiens qui paieront la majeure partie des coûts de ce projet.